

Réunion du Conseil du 23 mars 2012.

Présents : Alain Delhoume, maire, Jean-Paul Mariaud, Serge Roux, Christian Dubreuil, Jean-Pierre Floch, adjoints, Véronique Barinotto, Séverine Desboudelle, Joëlle Duqueyroix, Rémy Goursaud, Jacques Guy, Lionel Guillot, Jean-Michel Lévêque, Christian Principaud, Sylvie Tête-Léonard, conseillers.

Excusés : Jean-Paul Gadaud pouvoir à Alain Delhoume, Thierry Fournier pouvoir à Jacques Guy, Bernadette De Angeli pouvoir à Véronique Barinotto.

David Puigrenier participe à cette réunion.

Il est pris acte de la démission de Sophie Lathière.

Rémy Goursaud est désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance.

Le maire, au nom du Conseil remercie les agents qui ont participé aux travaux de déneigement. Il souligne l'importance des travaux engagés et rappelle l'implication importante que représente le suivi de ces chantiers, notamment de la part de Christian Dubreuil et Jean-Pierre Floch :

- Agrandissement du multi-accueil, l'architecte choisi doit rendre une première esquisse pour le 30 mars après concertation avec les partenaires, une autre réunion est prévue en avril.
- Les travaux d'aménagement des locaux de l'ancienne mairie ont débuté.
- Les travaux d'assainissement des Monts sont en cours avec une réalisation en deux phases pour gêner le moins possible la circulation.
- L'appel d'offre pour la voirie de la Gagnerie va être lancé pour des travaux réalisés à partir de septembre 2012.
- Effacement de réseaux des Charriers, France télécom a enfin déposé ses lignes et les derniers poteaux vont pouvoir être enlevés.
- Les travaux sur le « Sentier des Lémovices » ont été réalisés par les employés municipaux.
- Les travaux d'aménagement du Glanet sont terminés sur le territoire de la commune.
- Les travaux d'élagage et d'abattage nécessaire pour la bonne circulation des camions et des bus ont été réalisés sur les routes communales.
- L'aqueduc des Verdiers a été posé et les protections seront installées prochainement.
- L'électricité de la salle polyvalente a été remise aux normes.

1. Adoption du compte-rendu de la réunion du 3 février 2012

Ce compte-rendu est adopté sans observations.

2. Comptes administratifs 2011

Sous la présidence de Jean-Pierre Floch, doyen d'âge, le conseil examine les comptes administratifs présenté par Jean-Paul Mariaud.

Présentation générale

Par rapport à la présentation faite lors du débat d'orientation budgétaire, il n'y a que très peu de modifications. Elles proviennent du rejet par la trésorerie de certains mandats en fin de gestion (manque de pièces). La seule dépense significative annulée concerne le budget d'investissement : une facture d'environ 8000 € relative à l'école maternelle n'a pas pu être payée. Cela diminue d'autant les dépenses de fonctionnement mais nécessitera l'inscription pour un montant équivalent en restes à réaliser.

La seule modification importante concerne une écriture d'ordre relative au transfert sur le budget principal de la vente des terrains pour la dernière tranche du lotissement de la Gagnerie. Cette écriture ne pourra être passée qu'en 2012. Ainsi, la recette d'investissement de 200 000 € se trouve reportée en 2012. Le budget d'investissement qui aurait dû être excédentaire, se retrouve très légèrement déficitaire.

Budget général

Fonctionnement

Les dépenses s'élèvent à 1 134 002 € pour une prévision initiale de 1 131 988 € soit un écart de 0,18%. Cette bonne réalisation du budget se retrouve sur toutes les lignes.

289 592 € de dépenses de fonctionnement courant pour une prévision de 309 103 € (-6,31%).

578 611 € de dépenses de personnel pour une prévision de 575 000 € (+0,63%).

190 141 € de dotations et participations pour une prévision de 183 108 € (+3,84% résultant en grande partie de la subvention anticipée versée aux Lémovices en Fête pour la fête gauloise de juin 2012).

46 080 € de frais financiers pour une prévision de 43 500 € (+5,93% lié à une hausse de certains taux).

Les recettes s'élèvent à 1 431 945 € pour une prévision initiale de 1 432 685 € (-0,05%). Par chapitre, les évolutions sont les suivantes :

87 954 € de recettes de service pour une prévision de 90 460 (-2,73%, vente des coupes de bois non imputée sur 2011).

653 824 € de recettes fiscales pour une prévision de 616 266 € (+6,69%). Si le produit des taxes directes a été un peu plus important que prévu (augmentation de l'assiette), c'est surtout l'apport des droits de mutation et le nouveau barème de répartition utilisé par le Conseil général qui a conduit à une hausse de 32 000 € des recettes.

437 155 € de dotations pour une prévision de 436 942 € (+0,05%)

85 335 € de produits de gestion courante pour une prévision de 104 100 € (-18,03% du à des retards dans les remboursements de l'agglomération pour la voirie du fait des nouvelles modalités de calcul).

L'excédent de fonctionnement s'élève à 297 943 € pour une prévision de 300 697 €.

On peut donc se féliciter de la parfaite réalisation du budget suivi.

Investissement

Les dépenses s'élèvent à 446 446 € pour une prévision de 765 346 €. Cependant cette prévision incluait 267 428 € de dépenses imprévues destinées à équilibrer le budget en provisionnant des recettes pour les opérations à venir.

A noter que de nombreux programmes n'ont pas été achevés en 2011 et qu'il y aura des restes à réaliser, réajustés, pour un montant de 45 900€.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 262 883 € pour une prévision de 264 649 € (si on enlève les 200 000 € de la vente des terrains reportée sur 2012). Dans la mesure où les programmes prévus n'ont pas été achevés, il y a un montant significatif de subventions à percevoir. Les restes à réaliser sont ainsi estimés à 31 460 €.

Le budget d'investissement est en déficit de 220 928 € sur l'exercice mais ramené à 183 563 € en intégrant les reports de 2010. Cela confirme bien qu'avec l'intégration de la vente des terrains (200 000 €) le budget aurait été excédentaire.

Répartition des résultats

Le besoin de financement des investissements est donc de 183 563,38 € plus 14 440 € de différentiel sur les restes à réaliser soit un total de 190 003,38 €.

L'excédent de fonctionnement de 297 943,25 € servira donc à hauteur de 190 003,38 € à couvrir les besoins d'investissements et pour 99 939,87 € à un report en recettes de fonctionnement pour 2012.

S'agissant du budget d'action sociale (BAS), le CA fait apparaître des dépenses pour un montant de 5 965,80 € mais avec des factures restant à payer, et des recettes de 8 529,81 € soit un excédent de 2 564,01 € reporté en recettes sur le budget 2012.

Le budget du lotissement de la Gagnerie n'a pas enregistré d'opération sur l'année 2012.

Le Conseil adopte les comptes administratifs à l'unanimité ainsi que l'affectation des résultats. Le compte de gestion du trésorier qui est conforme au compte administratif est également adopté

3. Budgets 2012

De nouveau sous la présidence du maire, le conseil passe à l'examen des propositions de budget.

Budget général

Fonctionnement

Si on fait abstraction de l'écriture pour ordre des 200 000€ de régularisation de la vente des terrains on obtient les évolutions suivantes :

Dépenses

1 249 882€ pour un réalisé en 2011 de 1 134 002€ (+10,2%)

L'écart de 115 879 € résulte pour 74 300 € de notre versement à l'agglomération du solde négatif de l'allocation compensatrice suite au regroupement de cette allocation et de la dotation de solidarité. L'agglomération a bien voulu nous donner un délai pour payer mais on aura également la même somme en 2012.

Le reste de l'augmentation se retrouve pour 21 598 € sur les dépenses de fonctionnement courant. Outre l'impact de la hausse de la TVA, il faut noter des dépenses liées à la fête gauloise qui sont en partie compensées en recettes par des subventions ou des ventes de produits (achats de livres, restauration d'objet...).

Le Conseil décide également de prendre en charge les déplacements des agents qui se rendent à des formations, ces derniers n'étant plus payés par le CNFPT.

Les autres dépenses sont contenues avec toujours un extrême souci de rigueur. Il y a également une hausse de 13 713 € de dépenses de personnel ce qui est très peu compte tenu des effets des évolutions normales de carrières. Il est notamment

tenu compte du départ en retraite de Mme Bonnin en juin 2012 et de Mme Bastien en mai 2012.

L'embauche en contrat aidé de Mme Nouailles compense déjà une partie de ces départs. En outre, il faut tenir compte du départ programmé en 2013 de Mme Peyrot (14h/semaine).

Le recours à un contrat aide de 20h à partir de mai 2012 est inscrit au budget, mais il ne s'agit pas d'une décision de création de poste ou de remplacement. Il conviendra préalablement à toute décision de revoir la manière dont les heures de travail des agents (ATSEM, garderie, cantine, ménage) sont effectivement utilisées, en recherchant des organisations de travail les plus économiques possibles en moyens et en affectant les moyens aux tâches prioritaires. Un groupe de travail sera chargé de faire des propositions. Les dépenses intègrent **la décision du Conseil, à l'unanimité de créer un poste de rédacteur pour permettre à David Puigrenier de bénéficier de son succès au concours.**

A noter qu'une partie de ces dépenses de personnel, notamment les contrats aidés est en partie compensée en recettes.

Parmi les économies réalisables on peut citer la réduction des frais de télécommunications suite au changement d'opérateur (SFR) et d'assurances suite aux changements de compagnie (Groupama). Le chapitre relatif aux dotations et subventions est en hausse de 14 317 €. Cette hausse intègre la création de deux postes de conseillers délégués décidée au conseil municipal de novembre 2011. Pour les trois premiers mois la dépense a été compensée sans augmentation de l'enveloppe, mais pour la suite **le Conseil a souhaité (14 voix pour et 3 abstention) prendre en compte le fait que l'indemnité des élus a toujours été fixée et continue à l'être à un taux très inférieur au taux fixé par les textes compte tenu de la population** (voir tableaux ci joint)

Les subventions aux associations ont été fixées conformément aux règles habituelles avec des majorations limitées aux effets d'événements exceptionnels dont 9 500€ pour les Lémovices en fêtes.

La participation au SIEPEA est en hausse de 4% et notre dotation au service incendie de 13%. Parmi les dotations, celles versées jusque là au refuge SPA qui n'offre pas de services sur la commune (pas d'intervention sur les chiens errants) **conduit le conseil à décider de ne plus financer cette structure dans la mesure où notre participation serait fortement en hausse.**

Recettes

Elles s'élèvent à 1 497 431 € par rapport à un réalisé 2011 de 1 431 945 €. La hausse de 4,57% (65 486€) est due :

- à des recettes exceptionnelles (subventions et produits exceptionnels) pour 31 786€,
- aux produits de gestion courante 7 964€ (hausse des remboursements de l'agglo pour la voirie).
- à une légère hausse des dotations (8 401€) avec une augmentation de la dotation globale de fonctionnement de 0,4% très inférieure à l'inflation malgré l'accroissement de notre population.
- les produits des services sont en hausse de 4 195€ dont 3 000€ de vente de bois.
- le produit des taxes directes est calculé avec une hausse des taux limitée à 1% ainsi que cela avait été souhaité lors du débat d'orientation budgétaire.

L'excédent de fonctionnement sera de 247 549 € très proche des 297 943 de 2011. Il reste significatif même si notre résultat d'exercice n'est plus en capacité de produire un autofinancement net positif ce qui doit nous pousser à l'avenir à poursuivre nos efforts de réduction des dépenses.

Investissement

Dépenses

Le budget reprend les orientations retenues en février. Outre les restes à réaliser sur les opérations en cours, on prend en compte les opérations suivantes :

- enfouissement des réseaux des Charriers (90 620 €)
- première tranche d'agrandissement du multi accueil avec l'achat de la maison voisine et les dépenses d'architecte et d'études (160 000€)
- la première tranche des locaux associatifs (42 250€)
- la réfection de la cuisine de la salle polyvalente (8 000€)
- les chemins de randonnée et pédagogiques (7 240€)

Les autres dépenses sont limitées (achat d'une sono pour l'extérieur (1 000€), mobilier pour l'école et la salle polyvalente (4 500€), l'achat d'un véhicule d'occasion si une bonne affaire se présente pour remplacer le C15 (10 000€). Il est également prévu le préfinancement de l'étude PLU sur le secteur de la Châtre.

Au total les dépenses d'investissement s'élèvent à 700 074 €.

Recettes

Elles intègrent la budgétisation du terrain de la Gagnerie pour 200 000€ et la vente des terrains autour de la maison des aînés pour 50 000€. Il est évident que la non-réalisation de ces ventes conduirait au report de certains projets. Les subventions se situent à hauteur de 104 222€. Le montant de la récupération de la TVA (20 976€) est en baisse dans la mesure où il y a eu peu d'investissement en 2011. Le budget s'équilibre de nouveau sans recourir à l'emprunt ce qui permet de poursuivre la réduction de l'endettement. La prospective réalisée sur la fin de la mandature permet de considérer, à partir des projets définis, que le recours à l'emprunt sera inférieur à 100 000€ en 2013. Ce qui conduira à une mandature qui, malgré l'importance des travaux réalisés, n'aura pas augmenté l'endettement.

Le total des recettes d'investissement se situe à 612 378€ (hors prise en compte du virement de la section de fonctionnement). Le budget d'investissement est donc en déficit de 87 695€.

Si on tient compte de l'excédent de fonctionnement, les recettes globales se situent à 856 018€ soit un excédent de 155 944€. Comme en 2011, ce montant apparaîtra pour équilibrer le budget en dépenses imprévues.

Budget d'action sociale

Compte tenu de l'excédent 2011 (2 564€) et de la diminution de notre participation à l'Instance pour les personnes âgées du fait de l'intervention du CLIC (on passe de 2,26€ à 2,00€ par Habitant), il est possible de présenter un budget en équilibre à hauteur de 10 694€ avec une légère diminution (-300€) du financement du budget général.

Budget de la Gagnerie

Il intègre les travaux de finition de voirie et réseaux pour un total maximum de 335 000€ qui résulte d'une variante sur laquelle la décision définitive n'a pas été prise. Compte tenu de l'excédent actuel l'opération s'équilibrera avec la vente pour 222 000€ de terrains en plus des ventes déjà réalisées. Il convient de tout faire pour relancer la publicité sur les parcelles disponibles.

Cependant, il convient de prévoir le recours à l'ouverture d'une ligne de crédit en cas de besoin.

Le conseil valide le principe du recours à cette ligne de crédits.

Les budgets sont adoptés à l'unanimité.

4. Réunions de la commission voirie-urbanisme du 25 février et du 17 mars

Réunion du 25 février

Agrandissement du multi-accueil

Choix du géomètre pour le levé topo du multi-accueil : le cabinet Bru, mieux disant est retenu à l'unanimité.

Choix du maître d'œuvre : la commission d'appel d'offre a retenu le cabinet OX ARCHITECTURES.

Projet de cabinet médical

Le docteur Isabelle Lorget projette de regrouper dans un bâtiment de 220 m² trois médecins dont le nouveau médecin de Peyrilhac, deux infirmières, une sage femme et un kiné avec possibilité d'accueillir d'autres spécialistes médicaux eu para médicaux. Des contacts ont été pris avec l'agglomération pour une installation sur la zone communautaire artisanale de l'Aqueduc. Le terrain disponible à l'arrière de la salle des aînés lui a été proposé dans des conditions qui paraissent acceptables.

Projet de boulangerie

Un boulanger a pris des contacts avec la mairie et il serait intéressé pour installer son magasin et son habitation sur l'actuel local des aînés. Il envisage la démolition du bâtiment et de faire une construction neuve. Le conseil donne au maire les orientations pour poursuivre les négociations.

Pour ces 2 dossiers le conseil se félicite de la possibilité qui est offerte d'accroître le nombre et la qualité des services offerts à la population.

4 Place de Senon

La commission retient :

- La mise en place d'un panneau d'affichage comportant sur une face une vitrine fermée pour affichage des informations municipales (arrêtés, informations temporaires) et des informations associatives (information des clubs et affichage des manifestations) et sur l'autre face des informations pérennes protégées par film plastifié (numéros de téléphone utiles, plan de la commune, plan du village avec photos du patrimoine remarquable.
- La mise en place de 2 bancs judicieusement disposés pour se trouver à l'ombre en été.
- La plantation d'un ou 2 arbres.
- La mise en place d'une corbeille.

Réunion du 17 mars

1. Circulation des véhicules à moteur thermique sur les chemins communaux

La commission propose :

- d'interdire dès à présent la circulation des véhicules 4x4, quads et motocyclettes sur le

sentier pédagogique, depuis la rue Anatole France jusqu'au CD 128 ainsi que sur le chemin récemment aménagé en périphérie du camp de César ;

- que soit étudiée une réglementation visant à éviter la dégradation des chaussées fragiles et les risques d'accidents dans les passages étroits ainsi que les nuisances sonores et olfactives dans les cœurs de nature.

Le conseil demande à la commission de poursuivre ses réflexions, pour une mise en œuvre effective de ces orientations.

2. Dénomination d'une nouvelle rue du lotissement de La Gagnerie

Dans la continuité des appellations existantes, rue de l'Emporium et rue des Lémovices, ***le conseil décide de retenir le nom de Rue des Druides.***

3. Proposition de mise en place d'un parcours d'orientation

- Cédric Leyzat du Club Orientation 87 demande l'autorisation d'étudier la mise en place de « parcours d'orientation » dans la forêt communale. Pour cela, il installerait des balises temporaires, pendant les épreuves et les enlèverait à la fin de celles-ci. Il propose d'organiser une initiation pour le public scolaire ou adulte intéressé et d'organiser des compétitions de niveau départemental et régional à St-Gence. ***Sur proposition de la commission, le conseil donne un avis favorable à cette demande.***

4. Avenant au marché des travaux de finition des voiries à La Gagnerie

Le montant estimé de l'appel d'offres pour la finition des tranches 1 et 2 est de 256 000€ ; il a été demandé à l'Agglo d'estimer le montant d'une tranche supplémentaire concernant la voirie des lots 4 et 5 (bas de la rue de l'Emporium face à l'Od hac et parking avec aire de retournement), son montant est de 74 000€. Le marché comporterait une tranche ferme (1-2) et une tranche conditionnelle (4-5).

Sur proposition de la commission, ***le conseil propose que la décision d'exécuter la tranche conditionnelle soit prise après l'ouverture des plis, si le montant cumulé des deux tranches entre dans l'enveloppe budgétaire définie par la commission des finances.***

5. Choix du bureau de contrôle pour le chantier d'extension du Multi-accueil

Sur proposition de la commission ***le conseil retient Le cabinet Qualiconsult également désigné mieux disant par l'Adac.***

6. Proposition du club de pétanque

Pour des raisons évidentes de sécurité ***le conseil décide ne pas donner suite à la proposition du club d'installer des terrains de pétanque à proximité immédiate du local et des installations de l'athlétisme.***

7. Questions diverses

Dérogation de distance La DDT a répondu favorablement à la demande de dérogation au règlement de lotissement déposée par une personne qui souhaitait éloigner sa construction de la rue de l'Emporium, afin d'éviter l'ombre portée des pavillons de l'Od hac. Il faut cependant que les habitants du lotissement donnent un avis favorable ; une réunion se tiendra en mairie le samedi 14 avril à 10h.

Demande de location de la grange "Dumont" Un artisan propose de louer la grange Dumont pour y garer des véhicules et y déposer du matériel à condition qu'un accès pour les véhicules soit aménagé à l'arrière. Sur proposition de la commission ***le conseil indique qu'il n'est pas favorable à la réalisation de travaux alors que la destination future des lieux n'est pas arrêtée et qu'aucun plan d'aménagement d'ensemble n'a été défini.***

Demande concernant la zone 2AU de la Châtre. La commission Voirie-Urbanisme prend acte du courrier qui a été envoyé à tous les propriétaires de terrains sur la zone et enregistre la demande émanant d'une partie des propriétaires qui maintiennent leur volonté de donner suite à une étude d'aménagement global, sans participation financière des propriétaires qui ne souhaitent pas urbaniser dans l'immédiat. Prenant en compte la nécessité de conforter l'offre de terrains constructibles à proximité du bourg et l'investissement réalisé en matière d'assainissement sur le secteur de La Châtre, la commission Voirie-Urbanisme propose au conseil de retravailler cette demande sur la base d'un accompagnement par la municipalité de l'étude d'ensemble de la zone indispensable à l'urbanisation en respectant toutes les volontés exprimées.

8. Programme 2012 de Point à Temps et de travaux routiers effectués en régie

A l'issue de la tournée effectuée sur le terrain, la commission propose :

Travaux en régie 2012 : mise en place de poutres de rives sur la route des Cadophies entre le communal de Senon et les Cadophies (re-profilage prévu pour 2013) ; re-profilage de la chaussée entre le communal de Senon et le village de Vauzelle.

Point à temps 2012 : deux portions de voie situées à la Lande de Senon et au Communal de Senon ; un court tronçon route de Chevillou, près du camp de César ; Rue du Theil et route de la Ribière du Theil et l'allée de la Chaume ; route entre Le Chateau et Bondy et entre Bondy et Les Francines ; rues du village au Boschaudérier, montée allant du pont du Glanet à La Châtre-Boucherane ; route de Lengaud ; allée des Charriers, près de la place ; Allée de Maison Neuve et route des Cireigeaux.

9. Divers

La réalisation du parcours de bosses a connu quelques retards mais le compactage de la terre sera fait prochainement avec les jeunes concernés. SEHV : une subvention de 918€ a été accordée pour l'extension de l'éclairage public allée de la croix des Charriers (2340 € de travaux).

Un programme est envisagé pour 2015 prévoyant une subvention de 80% pour le remplacement de lampes à vapeur et le changement des points lumineux sous forme de boules. La commission aura à conduire une réflexion sur ces 2 thèmes.

L'agglomération ayant décidé de prendre en charge l'adhésion au service économie d'énergie du SEHV, il convient de dénoncer notre adhésion.

Les logements HLM (pavillons ODHAC de la Gagnerie) vont être attribués en juin pour un déménagement possible en septembre. Les habitants de la commune intéressés peuvent déjà se faire connaître.

5. Compte rendu de réunions

SIEPEA : le budget 2012 tient compte d'un excédent 2011. Sa progression est limitée à -5%

SIEPAL : Une révision du SCOT va être nécessaire pour tenir compte de la loi sur l'environnement. Deux études sont également programmées : une sur la consommation de l'espace agricole pour les projets d'urbanisation, l'autre sur un schéma de développement commercial.

Limoges Métropole : Le budget sera voté le 30 avril. Grâce à nos interventions, les dotations pour

les travaux voirie sont maintenues à un bon niveau (autour de 170 000€ pour St-Gence). Il en est de même pour la dotation de solidarité. L'avis du SPANC (assainissement non collectif) sera désormais sollicité avant l'attribution d'un permis de construire.

6. Point sur le personnel.

Une formation de 12 agents aux gestes de sauvetage et sécurité est prévue pour le mois d'avril.

Le projet de mise en place de référents techniques présenté lors du dernier conseil a été validé par le centre de gestion sans qu'il soit nécessaire de passer devant le CTP.

7. Informations diverses.

Une cérémonie citoyenne sera organisée le 31 mars à la mairie pour remettre les cartes d'électeurs aux jeunes électeurs ainsi qu'un livret citoyen.

Suite aux opérations de la commission électorale, le nombre d'inscrits devrait se situer autour de 1550.

Un point va être fait avec l'agglomération sur les panneaux de signalisation routière à changer.

Le projet de construction de logement HLM à la Gagnerie avec l'OPHLM, semble en bonne voie mais la réduction des crédits d'état pour le logement social peut retarder la programmation.

8. Questions diverses.

Le conseil décide :

Compte tenu des réponses favorables apportées par la CAF et l'Etat pour l'agrandissement du multi-accueil, de demander la subvention que le Conseil général peut nous accorder pour ce type de dossier.

D'adhérer à la fondation du patrimoine compte tenu de l'action positive de cette association lors de la restauration de la cloche.

De passer la convention avec Limoges métropole pour l'installation d'un conteneur textile qui se situera à côté du stade.

Le prochain Conseil pourrait se tenir le 15 juin.

Annexes : Les indemnités des élus municipaux

« *Les fonctions de maire, d'adjoint et de conseiller municipal sont gratuites* », mais elles donnent lieu au versement d'indemnités de fonction, destinées en partie à compenser les frais que les élus engagent au service de leurs concitoyens.

L'indemnité de fonction « *ne présente le caractère ni d'un salaire, ni d'un traitement, ni d'une rémunération quelconque* » précise la circulaire du 15 avril 1992. Elle est toutefois soumise à la CSG, à la CRDS, à une cotisation de retraite obligatoire (IRCANTEC), éventuellement à une cotisation de retraite complémentaire et est imposable.

Montant des indemnités de fonction brutes mensuelles des maires et adjoints depuis le 1er juillet 2010

Population totale	Maires		Adjoints	
	Taux maximal (en % de l'indice 1015)	Indemnité brute (montant en euros)	Taux maximal (en % de l'indice 1015)	Indemnité brute (montant en euros)
<500	17	646.25	6.6	250.90
500 à 999	31	1178.46	8.25	313.62
1 000 à 3 499	43	1634.63	16.5	627.24
3 500 à 9 999	55	2090.81	22	836.32
10 000 à 19 999	65	2470.95	27.5	1045.40
20 000 à 49 999	90	3421.32	33	1254.48
50 000 à 99 999	110	4181.62	44	1672.65
100 000 à 200 000	145	5512.13	66	2508.97
>200 000	145	5512.13	72.5	2756.07

Pour Saint-Gence, le montant annuel global disponible pour assurer l'indemnisation des élus (maire et adjoints) se monte à 57 244.80 €.

Après la création de deux postes de conseillers délégués, décision du conseil de novembre 2011, et leur mise en place effective à compter du 1^{er} mars 2012, décision du conseil du 23 mars 2012, le montant total utilisé est de 41 221.32 €, soit 72% de la somme disponible.